

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 mai 2008

---

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 475

présenté par  
M. Sauvadet, M. Lagarde  
et les membres du groupe Nouveau Centre

-----  
**ARTICLE 22**

Après le mot :

« arrêté »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 5 de cet article :

« successivement à l'initiative des groupes parlementaires, par la Conférence des Présidents. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif de permettre l'inscription à l'ordre du jour des assemblées, les propositions de tous les groupes parlementaires, à tour de rôle.